

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES*

PREMIÈRE PARTIE INTRODUCTION GÉNÉRALE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Le phénomène criminel	2
Section I. — La définition du crime	3
§ 1. — <i>La proposition d'une définition</i>	3
§ 2. — <i>Les aléas de la définition proposée</i>	4
A — La contestation de la définition légale du crime	4
1. La contestation judiciaire	4
2. La contestation de l'opinion	5
B — Les variations de la définition légale du crime	8
1. Variations du crime dans l'espace	9
2. Variations du crime dans le temps	10
Section II. — Le volume du crime	11
§ 1. — <i>Les instruments de mesure</i>	11
A — Les statistiques policières	12
1. Présentation des statistiques policières	13
2. Lacunes des statistiques policières	14
B — Les statistiques judiciaires	15
§ 2. — <i>Les résultats obtenus</i>	16
A — Les faits	16
B — Les conséquences	17
1. L'accroissement du coût du crime	17
2. L'accroissement de la peur du crime	18

* Les chiffres renvoient aux numéros (en caractères gras) de l'ouvrage.

Section III. — Les facteurs du crime	19
<i>Sous-section I.</i> — Les facteurs prédisposants	20
§ 1. — <i>Les facteurs individuels</i>	21
A — L'âge	21
B — Le sexe	22
1. Comparaison sur le plan quantitatif	23
2. Comparaison sur le plan qualitatif	24
C — L'état corporel et psychique	25
1. Le corps	25
2. Le psychisme	26
3. Les théories psychanalytiques	27
4. Les théories psychologiques	28
5. La théorie psycho-physiologique	29
§ 2. — <i>Les facteurs sociaux</i>	30
A — Corrélations statistiques	30
1. Criminalité et urbanisation	31
2. Criminalité et profession	34
3. Criminalité et nationalité	35
B — Essai d'interprétation	36
1. La certitude : l'importance des facteurs du milieu	36
2. La controverse : la façon d'agir des facteurs du milieu	37
<i>Sous-section II.</i> — Les facteurs déclenchant : le passage à l'acte	41
§ 1. — <i>Le passage à l'acte individuel</i>	42
§ 2. — <i>Le passage à l'acte en groupe</i>	43

TITRE PREMIER

PREMIÈRE IDÉE DU DROIT PÉNAL

CHAPITRE PREMIER. — La notion de droit pénal	45
Section I. — Le droit pénal en lui-même	46
§ 1. — <i>La diversité du droit pénal</i>	46
A — Les branches traditionnelles du droit pénal	47
1. Le droit pénal spécial	47
2. Le droit pénal général	48
3. La procédure pénale	49
B — Les branches nouvelles du droit pénal	50
1. Le catalogue des branches nouvelles du droit pénal	50
2. Le degré d'autonomie des branches nouvelles	55
§ 2. — <i>L'unité du droit pénal</i>	56
Section II. — Le droit pénal dans son environnement	57
§ 1. — <i>Le droit pénal et la politique criminelle</i>	58
A — La définition de la politique criminelle	59
B — La réalisation de la politique criminelle	60
1. Les types de politiques criminelles	60
2. Les disciplines auxiliaires de la politique criminelle	61
§ 2. — <i>Le droit pénal et quelques autres disciplines</i>	62

A — Le droit pénal et les disciplines philosophiques	62
1. La métaphysique et le droit pénal	62
2. La morale et le droit pénal	65
B — Le droit pénal et les sciences criminelles	68
1. La sociologie pénale	69
2. La criminalistique	70
3. La criminologie	71
C — Le droit pénal et les disciplines juridiques	72
1. Les aspects du particularisme du droit pénal	72
2. Les conséquences du particularisme du droit pénal	75
 CHAPITRE II. — L'évolution du droit pénal	 80
Section I. — Le droit pénal de l'Antiquité	80
Section II. — Le droit pénal français jusqu'à 1789	81
§ 1. — <i>Le droit pénal de fond</i>	81
A — Les règles positives	81
B — L'évolution des idées au XVIII ^e siècle	82
§ 2. — <i>Le droit pénal de forme</i>	83
A — Le système accusatoire	83
B — Le système inquisitoire	84
1. Avant l'Ordonnance de 1670	85
2. L'Ordonnance de 1670	86
Section III. — Le droit pénal français depuis 1789	88
<i>Sous-section I.</i> — Le temps du monisme pénal : de 1789 à 1875	89
§ 1. — <i>Le droit pénal anté-napoléonien</i>	90
A — Les règles de fond	90
B — Les règles de procédure	91
1. L'œuvre de l'Assemblée constituante	91
2. L'œuvre de la Convention et du Directoire	92
§ 2. — <i>Le droit pénal napoléonien</i>	94
A — Le Code pénal de 1810	94
1. L'idéologie du Code pénal	95
2. La technique du Code pénal	96
B — Le Code d'instruction criminelle de 1808	97
§ 3. — <i>Le droit pénal post-napoléonien</i>	98
A — Les idées	98
1. L'École de la justice absolue	99
2. L'École néo-classique du XIX ^e siècle	100
B — La législation	101
1. Libéralisation du procès	101
2. Adoucissement des peines	102
<i>Sous-section II.</i> — Le temps du polymorphisme pénal : depuis 1876	103
§ 1. — <i>Les philosophies pénales</i>	103
A — Le courant positiviste du XIX ^e siècle	103
1. Le contenu de la doctrine positiviste	104
2. L'appréciation de la doctrine positiviste	105

B — Les courants doctrinaux actuels	106
1. La doctrine de défense sociale	107
2. La doctrine de la non-intervention	111
3. Les systèmes néoclassiques contemporains	112
§ 2. — <i>La législation pénale</i>	113
A — La politique législative	113
1. La sévérité de la répression	114
2. La considération du délinquant	117
3. La protection de la victime	120
B — La technique législative	121
1. En droit procédural	122
2. En droit de fond	123

TITRE II

LES SOURCES DU DROIT PÉNAL

Section préliminaire. — Le principe de la légalité	128
§ 1. — <i>Les raisons du principe</i>	129
§ 2. — <i>L'application du principe</i>	130
A — Application par le législateur	131
1. Les obligations du législateur	131
2. La démission du législateur	135
B — Application par le juge	141
1. Le principe de la subordination du juge	141
2. Les exceptions à la subordination du juge	145

SOUS-TITRE I

LA LOI, SOURCE FONDAMENTALE DU DROIT PÉNAL

CHAPITRE PREMIER. — La forme de la loi pénale	147
Section I. — La Constitution	148
§ 1. — <i>La lettre de la Constitution</i>	149
§ 2. — <i>L'interprétation de la Constitution : le rôle du juge constitutionnel</i>	150
A — Énumération des principes dégagés par le juge constitutionnel ..	150
B — Remarques générales sur la jurisprudence constitutionnelle	151
Section II. — Les conventions internationales	152
§ 1. — <i>Le Traité de Rome et ses aménagements</i>	153
A — Les manquements aux prescriptions communautaires	154
1. La notion de prescriptions communautaires	154
2. Le rôle du droit pénal national	155
B — Les violations des prescriptions nationales	159
1. Exposé du principe	160
2. Fondement du principe	161

§ 2. — <i>La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et ses protocoles additionnels</i>	162
A — Existence d'une influence strasbourgeoise sur le droit pénal français	163
B — Limites à l'influence strasbourgeoise sur le droit pénal français ...	164
Section III. — Les dispositions législatives	165
§ 1. — <i>Les lois ordinaires</i>	166
§ 2. — <i>Les textes assimilés aux lois ordinaires</i>	167
A — Les textes des gouvernements de fait ou provisoires	168
B — Les textes nés de circonstances exceptionnelles	169
C — Les délégations de pouvoirs consenties par la Nation	170
D — Les délégations de pouvoirs consenties par le Parlement	171
CHAPITRE II. — L'application de la loi pénale	172
Section I. — L'existence de la loi pénale	173
§ 1. — <i>La mise en vigueur de la loi pénale</i>	174
A — Les conséquences de la mise en vigueur de la loi : l'impossibilité pour le juge d'en contrôler la validité	175
1. Les lois proprement dites	175
2. Les textes assimilés aux lois proprement dites	176
B — Le début de la mise en vigueur de la loi	177
§ 2. — <i>Le maintien en vigueur de la loi pénale</i>	178
Section II. — Le sens de la loi pénale. Le problème de l'interprétation de la loi pénale	179
§ 1. — <i>L'interprétation législative</i>	180
§ 2. — <i>L'interprétation judiciaire</i>	181
A — Les méthodes d'interprétation concevables	182
1. La méthode littérale	182
2. La méthode téléologique	183
3. La méthode analogique	184
B — Les méthodes d'interprétation adoptées	185
1. L'interprétation des concepts pénaux des lois pénales	186
2. L'interprétation des concepts extra-pénaux des lois pénales ..	196
Section III. — La sphère d'application de la loi pénale	202
§ 1. — <i>Le domaine de la loi pénale dans le temps</i>	203
A — Le domaine dans le temps des lois de fond	205
1. L'énoncé des principes	205
2. La condition d'application des principes : la détermination de la loi plus douce ou plus sévère	207
3. Les atténuations aux principes	211
B — Le domaine dans le temps des lois de forme	216
1. Les lois sur l'organisation judiciaire et la compétence	217
2. Les lois de procédure au sens strict	218
C — Le domaine dans le temps des lois sur la prescription	220

§ 2. — <i>Le domaine de la loi pénale dans l'espace</i>	223
A — Le règlement des conflits de lois pénales dans l'espace	224
1. Les infractions commises en France	225
2. Les infractions commises à l'étranger	233
B — L'entraide répressive internationale	238

SOUS-TITRE II

LES SOURCES DU DROIT PÉNAL AUTRES QUE LA LOI

CHAPITRE PREMIER. — Les sources écrites	240
Section I. — Les règlements	241
§ 1. — <i>La notion de règlement</i>	242
§ 2. — <i>La portée des règlements</i>	243
A — Le cas du règlement directement pris par le pouvoir exécutif ..	244
B — Le cas du règlement ordinaire pris pour l'exécution d'une loi .	245
§ 3. — L'appréciation des règlements	246
A — Exercice du contrôle de légalité	247
1. Le juge du contrôle de légalité	247
2. Le mécanisme du contrôle de légalité	248
B — Conséquences du contrôle de légalité	251
Section II. — Les circulaires	252
§ 1. — <i>Le rejet de principe des circulaires</i>	253
§ 2. — <i>L'admission exceptionnelle des circulaires</i>	254
Section III. — Les conventions	255
CHAPITRE II. — Les sources non écrites	256
Section I. — Les principes généraux du droit	256
Section II. — La coutume	257

DEUXIÈME PARTIE
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

LIVRE PREMIER
L'INFRACTION

TITRE PREMIER

LES CLASSIFICATIONS DE L'INFRACTION

Section I. — La distinction cardinale : crimes, délits et contraventions	260
§ 1. — <i>L'importance de la distinction</i>	261
A — Les intérêts relatifs au droit pénal de fond	262
B — Les intérêts relatifs au droit pénal de forme	263
§ 2. — <i>Les difficultés d'application de la distinction</i>	264
§ 3. — <i>La valeur de la distinction</i>	265
 Section II. — Les distinctions secondaires	 266
<i>Sous-section I.</i> — Infractions de droit commun et infractions politiques ou militaires	 266
§ 1. — <i>L'infraction politique</i>	267
A — Le régime de l'infraction politique	267
1. Le droit pénal de fond	268
2. Le droit pénal de forme	271
B — Le critère de l'infraction politique	273
1. La doctrine	274
2. Le droit positif	275
§ 2. — <i>L'infraction militaire</i>	283
A — Le régime de l'infraction militaire	284
1. Les règles de fond de l'infraction militaire	284
2. Les règles de forme de l'infraction militaire	285
B — La notion d'infraction militaire	286
<i>Sous-section II.</i> — Infractions de droit commun et infractions d'affaires	287
§ 1. — <i>Le particularisme des infractions fiscales</i>	288
§ 2. — <i>Le particularisme des infractions douanières</i>	289
A — Les particularités relatives au droit de fond	290
B — Les particularités relatives au droit de forme	292
§ 3. — <i>Le particularisme des infractions économiques</i>	293

TITRE II
LES COMPOSANTES DE L'INFRACTION

SOUS-TITRE I
LE PRÉALABLE LÉGAL DE L'INFRACTION

CHAPITRE PREMIER. — Les principes de la qualification	296
Section I. — Les principes applicables à toutes les hypothèses de qualification	296
§ 1. — <i>La qualification est déterminée en fonction des éléments acquis au temps de l'action</i>	296
§ 2. — <i>La qualification est susceptible de modification au cours du procès</i>	297
Section II. — Les principes propres aux hypothèses de qualifications multiples	298
§ 1. — <i>La doctrine</i>	299
§ 2. — <i>La jurisprudence</i>	300
A — Le cas où les qualifications en conflit protègent la même valeur sociale	301
1. La certitude : une seule qualification est retenue	302
2. La difficulté : la détermination de la qualification à retenir ...	303
B — Le cas où les qualifications en conflit protègent des valeurs sociales différentes	305
CHAPITRE II. — Les obstacles à la qualification	306
Section I. — Les faits justificatifs, entraves à l'établissement de la qualification	307
<i>Sous-section I.</i> — La justification fondée sur une injonction	308
§ 1. — <i>L'ordre fondé sur un texte précis</i>	309
A — Principe	309
B — Application	310
§ 2. — <i>L'ordre émanant de l'autorité légitime</i>	311
A — La notion d'autorité légitime	311
B — L'acte de l'autorité légitime.	
La question du commandement illégal	312
1. Les divers systèmes théoriques	313
2. Le droit positif	314
<i>Sous-section II.</i> — La justification fondée sur une permission	317
§ 1. — <i>Les permissions fondées sur une disposition particulière</i>	318
A — Les dispositions de nature pénale	319
B — Les dispositions de nature civile	320
C — Les dispositions de nature administrative	321
1. L'indifférence de l'autorisation administrative	321
2. L'indifférence de la tolérance administrative	322
§ 2. — <i>Les permissions fondées sur une situation d'urgence</i>	323
A — La légitime défense	323

1. Conditions de la légitime défense	324
2. Preuve de la légitime défense	334
B — L'état de nécessité	339
1. Définition de l'état de nécessité	339
2. Admission de l'état de nécessité	340
3. Régime de l'état de nécessité	345
Section II. — L'amnistie, cause d'effacement de la qualification	352
§ 1. — <i>Les conditions de l'amnistie</i>	353
A — Les conditions relatives aux infractions	354
B — Les conditions relatives aux délinquants	355
1. La prise en considération d'une qualité du délinquant	355
2. La prise en considération du comportement du délinquant ..	356
C — Les autorités habilitées à accorder l'amnistie	357
1. La grâce amnistiante	358
2. L'amnistie judiciaire	359
§ 2. — <i>Les effets de l'amnistie</i>	360

SOUS-TITRE II

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION

CHAPITRE PREMIER. — Le comportement	362
Section I. — Les infractions de commission et les infractions d'omission ..	363
§ 1. — <i>Les infractions de commission par omission</i>	364
§ 1. — <i>Les infractions de pure omission</i>	365
Section II. — Les infractions instantanées et les infractions continues	366
§ 1. — <i>Les intérêts de la distinction</i>	367
§ 2. — <i>La mise en œuvre de la distinction</i>	368
A — Les difficultés suscitées par la distinction	368
B — La méconnaissance de la distinction	369
Section III. — Les infractions simples et les infractions à éléments matériels multiples	370
§ 1. — <i>Les infractions simples et les infractions complexes</i>	371
A — Le critère de la distinction	371
B — Les intérêts de la distinction	372
§ 2. — <i>Les infractions simples et les infractions d'habitude</i>	373
A — Le critère de la distinction	373
B — Les intérêts de la distinction	374
CHAPITRE II. — Le préjudice	375
Section I. — Le préjudice effectif	376
Section II. — Le préjudice en germe	377
<i>Sous-section I.</i> — Le préjudice prévu dans l'incrimination et non réalisé :	
la tentative	378
§ 1. — <i>La tentative interrompue</i>	379

A — Le commencement d'exécution	380
1. Les critères doctrinaux	381
2. La position jurisprudentielle	383
B — L'absence de désistement volontaire	385
1. Le désistement doit être volontaire	386
2. Le désistement doit être antérieur à la consommation de l'infraction	387
§ 2. — <i>La tentative achevée</i>	388
A — Les propositions doctrinales sur l'infraction impossible	390
1. La thèse de l'impunité absolue	390
2. La thèse de la répression systématique	391
3. Les thèses transactionnelles	392
B — Les solutions positives sur l'infraction impossible	393
1. La répression de l'infraction impossible est un principe absolu	394
2. La répression de l'infraction impossible comporte des exceptions seulement apparentes	395
<i>Sous-section II.</i> — Le préjudice non prévu dans l'incrimination, mais réalisable : les infractions formelles et les infractions-obstacle	397
§ 1. — <i>Les infractions formelles</i>	398
§ 2. — <i>Les infractions-obstacle</i>	399
CHAPITRE III. — Le lien de causalité	400
Section I. — La question	400
Section II. — Les propositions	401
Section III. — Les solutions	402

TITRE III

LES PROTAGONISTES DE L'INFRACTION

SOUS-TITRE I

LE DÉLINQUANT

CHAPITRE PREMIER. — L'individu	405
Section I. — La détermination du délinquant	406
<i>Sous-section I.</i> — La participation par juxtaposition	407
<i>Sous-section II.</i> — La participation par négligence (étude de la responsabilité pénale dite du fait d'autrui)	408
§ 1. — <i>Le domaine de la responsabilité pénale du chef d'entreprise</i>	409
A — La loi	409
B — La jurisprudence	410
§ 2. — <i>Les conditions de la responsabilité pénale du chef d'entreprise</i>	411
A — Une infraction commise par le préposé	412
B — Une faute imputable au chef d'entreprise	413

1. La preuve d'une délégation de pouvoirs	414
2. La preuve d'une absence de faute	418
<i>Sous-section III. — La participation par concertation</i>	421
§ 1. — <i>La concertation simple (théorie de la complicité)</i>	422
A — Les conditions de la complicité	423
1. Une infraction principale	424
2. Un acte de complicité	433
B — La répression de la complicité	452
1. Principe	452
2. Application	453
§ 2. — <i>La concertation renforcée (théorie de la criminalité organisée)</i>	458
A — La pluralité d'agents comme élément constitutif	459
B — La bande organisée comme circonstance aggravante	460
Section II. — La psychologie du délinquant	461
<i>Sous-section I. — Les conditions de la faute. Étude de l'imputabilité</i>	462
§ 1. — <i>Le discernement</i>	463
A — Le discernement en cours de développement : le cas des mineurs .	464
1. Évolution historique	464
2. Situation actuelle (loi du 9 septembre 2002)	467
B — Le discernement aboli ou altéré : le cas des majeurs	471
1. Le trouble psychique ou neuropsychique	472
2. Les états voisins du trouble psychique ou neuropsychique ...	477
§ 2. — <i>La liberté</i>	483
A — Les formes de la contrainte	484
1. La contrainte physique	484
2. La contrainte morale	485
B — Les caractères de la contrainte	488
1. L'irrésistibilité de la contrainte	489
2. L'imprévisibilité de la contrainte (L'absence de faute antérieure de l'agent)	490
§ 3. — <i>La connaissance</i>	491
A — L'erreur de fait	492
1. L'erreur dans les infractions intentionnelles	492
2. L'erreur dans les infractions non intentionnelles	494
B — L'erreur de droit	495
1. La justification de la présomption de connaissance	496
2. Le domaine de la présomption de connaissance	497
3. La force de la présomption de connaissance	498
<i>Sous-section II. — Les modalités de la faute. Étude de la culpabilité</i>	500
§ 1. — <i>La faute intentionnelle</i>	501
A — La notion de dol	502
1. Le dol général	502
2. Les dols particuliers	506
B — La preuve du dol	511
§ 2. — <i>La faute non intentionnelle</i>	512
A — La faute ordinaire (non présumée)	513
1. La faute ordinaire en elle-même	514
2. Les rapports entre la faute ordinaire et la faute civile	525

B — La faute contraventionnelle (présumée)	525
1. La disparition des délits matériels	530
2. Le maintien des contraventions matérielles	531
CHAPITRE II. — La personne morale	532
Section I. — Le débat d'idées	533
§ 1. — <i>Hier, rejet de la responsabilité</i>	534
§ 2. — <i>Aujourd'hui, admission de la responsabilité</i>	535
Section II. — Les solutions positives	536
§ 1. — <i>Domaine de la responsabilité pénale des personnes morales</i>	537
A — Quelles entités ?	537
B — Pour quelles infractions ?	538
§ 2. — <i>Conditions de la responsabilité pénale des personnes morales</i>	539
A — Première condition : l'infraction doit être commise par un organe ou représentant de la personne morale	540
B — Seconde condition : l'infraction doit être commise pour le compte de la personne morale	545

SOUS-TITRE II

LA VICTIME

Section I. — L'exclusion du consentement de la victime au titre des faits justificatifs	546
§ 1. — <i>L'euthanasie</i>	548
§ 2. — <i>Le duel</i>	549
§ 3. — <i>La stérilisation</i>	550
Section II. — L'admission du consentement de la victime à un titre autre que celui des faits justificatifs	551
§ 1. — <i>Le consentement de la victime excluant l'existence de l'infraction</i>	552
A — La détermination des infractions effacées par le consentement .	553
B — Les conditions que doit remplir le consentement pour effacer l'infraction	554
§ 2. — <i>Le consentement de la victime interdisant la poursuite de l'infraction</i> ...	555

LIVRE II LA SANCTION

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Le concept de sanction	557
Section I. — La distinction traditionnelle entre la peine et la mesure de sûreté	560
§ 1. — <i>Les buts de la peine</i>	561

A — La fonction rétributive	562
B — Les fonctions éliminatrice et intimidatrice	563
C — La fonction réparatrice	564
§ 2. — <i>Le but de la mesure de sûreté</i>	565
Section II. — Les rapprochements actuels de la peine et de la mesure de sûreté	566
§ 1. — <i>Causes du rapprochement</i>	566
§ 2. — <i>Manifestations du rapprochement</i>	567
§ 3. — <i>Limites au rapprochement</i>	568
A — En droit de fond	569
1. L'applicabilité d'une sanction. La question de la non-rétroactivité	569
2. Le régime de la sanction	570
B — En droit procédural	573

TITRE PREMIER

LES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Section préliminaire. — Les classifications juridiques de la sanction	576
§ 1. — <i>La distinction des sanctions principales et des autres</i>	577
A — La distinction ancienne des peines principales, accessoires et complémentaires	578
1. Dans le Code pénal primitif	578
2. Dans le Code pénal à travers ses modifications de 1972 à 1975	579
B — La distinction nouvelle des peines principales, alternatives et complémentaires	580
1. Le principe	581
2. Les difficultés. Le problème des peines accessoires	585
§ 2. — <i>La distinction des sanctions criminelles, correctionnelles et de police</i>	587
§ 3. — <i>La distinction des sanctions pour majeurs et des sanctions pour mineurs</i> ..	588
CHAPITRE PREMIER. — Les sanctions concernant les personnes physiques .	589
Section I. — Les sanctions à l'usage des majeurs	589
<i>Sous-section I.</i> — Les atteintes à la personne	590
§ 1. — <i>Les atteintes à l'intégrité de la personne</i>	593
A — La désintoxication des alcooliques dangereux pour autrui	594
B — La désintoxication des personnes faisant usage de stupéfiants	595
C — Le suivi socio-judiciaire pour délinquants sexuels	596
§ 2. — <i>Les atteintes à la liberté de la personne</i>	597
A — Les peines portant atteinte à la liberté	598
1. Les peines privatives de liberté	598
2. Les peines restrictives de liberté	601
B — Les mesures de sûreté portant atteinte à la liberté	608
1. L'interdiction de séjour	609
2. La rétention de sûreté	612
3. Les mesures applicables aux malades mentaux	613

<i>Sous-section II.</i> — Les atteintes au patrimoine	614
§ 1. — <i>L'amende</i>	615
A — L'amende en la forme ordinaire	616
B — Le jour-amende	617
1. Le domaine du jour-amende	618
2. Le mécanisme du jour-amende	619
C — L'amende proportionnelle	620
§ 2. — <i>La confiscation</i>	621
A — La confiscation générale	621
B — La confiscation spéciale	622
1. Le domaine de la confiscation	623
2. L'objet de la confiscation	624
3. La nature de la confiscation	626
§ 3. — <i>La fermeture d'établissement</i>	630
A — Domaine de la fermeture d'établissement	631
1. La fermeture d'établissement, sanction d'une infraction	632
2. La fermeture d'établissement, sanction de la violation d'une interdiction professionnelle	633
B — Régime de la fermeture d'établissement	634
<i>Sous-section III.</i> — Les atteintes aux droits	635
§ 1. — <i>L'interdiction de faire certains actes juridiques</i>	636
A — Les sanctions criminelles	636
B — Les sanctions correctionnelles	637
§ 2. — <i>L'interdiction d'exercer certaines activités matérielles</i>	638
A — L'interdiction d'exercer une profession	639
B — L'interdiction d'utiliser un permis	640
C — L'interdiction d'émettre des chèques	641
Section II. — Les sanctions à l'usage des mineurs	642
§ 1. — <i>Les mesures éducatives</i>	643
A — La mesure portant confiscation de la liberté	644
B — Les mesures portant restrictions de la liberté	645
§ 2. — <i>Les sanctions éducatives</i>	646
CHAPITRE II. — Les sanctions concernant les personnes morales	647
Section I. — La dissolution	648
Section II. — L'amende	649
Section III. — Peines diverses	650
§ 1. — <i>Peines criminelles et correctionnelles</i>	650
§ 2. — <i>Peines contraventionnelles</i>	651

TITRE II
LA SANCTION PÉNALE APPLIQUÉE À LA PERSONNE

CHAPITRE PREMIER. — La détermination de la sanction	654
Section I. — Les délinquants ordinaires	655
<i>Sous-section I.</i> — La détermination du type de sanction	655
§ 1. — <i>Les sanctions applicables aux personnes physiques</i>	656
A — La sanction de principe	657
1. L'évitement des peines principales	657
2. L'évitement des peines secondaires	659
B — La sanction réelle	660
1. La sanction applicable aux mineurs	660
2. La sanction applicable aux majeurs	661
§ 2. — <i>Les sanctions applicables aux personnes morales</i>	669
<i>Sous-section II.</i> — La détermination du quantum de la sanction	670
§ 1. — <i>Les techniques d'indulgence</i>	671
A — L'indulgence du législateur	672
1. Les causes légales d'exemption de peine	673
2. Les causes légales de diminution de peine	675
B — L'indulgence du juge	677
§ 2. — <i>La technique d'aggravation : les circonstances aggravantes</i>	678
<i>Sous-section III.</i> — La détermination de l'exécution de la sanction	679
§ 1. — <i>Le moment de l'exécution de certaines peines</i>	680
§ 2. — <i>La forme de l'exécution de la peine privative de liberté</i>	681
A — Les sursis	682
1. Les conditions du sursis simple	683
2. Les conditions du sursis probatoire	685
3. Les conditions du sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général	687
B — Le placement sous surveillance électronique fixe	688
1. Conditions de placement sous surveillance électronique	689
2. Régime du placement sous surveillance électronique	690
Section II. — Les criminels dangereux	691
<i>Sous-section I.</i> — La répression de la rechute avérée	692
§ 1. — <i>L'individu en état de récidive d'infraction</i>	693
A — Les éléments de la récidive	696
1. Le premier terme de la récidive	696
2. Le second terme de la récidive	697
B — Les effets de la récidive	699
1. Le dépassement du maximum. La récidive, circonstance aggravante pour les personnes physiques et morales	701
2. La fixation d'un minimum. La théorie des « peines plancher » pour les personnes physiques	705
C — La preuve de la récidive	711
1. La preuve de la récidive des personnes physiques	712
2. La preuve de la récidive des personnes morales	719
§ 2. — <i>L'individu en état de réitération d'infractions</i>	721

A — La notion de réitération d'infractions	721
B — Le régime de la réitération d'infractions	722
§ 3. — <i>L'individu en état de cumul (ou concours) réel d'infractions</i>	723
A — Le domaine de la règle du non-cumul	724
1. Application quant aux infractions	725
2. Application quant aux sanctions	727
B — Le fonctionnement de la règle du non-cumul des peines	728
1. Règles propres à l'unité de poursuite	728
2. Règles propres à la pluralité de poursuites	732
3. Règles communes à l'unité et à la pluralité de poursuites ..	736
<i>Sous-section II. — La prévention de la rechute potentielle</i>	743
§ 1. — <i>Les mesures privatives de liberté</i>	744
A — La période de sûreté	744
1. Période de sûreté obligatoire	745
2. Période de sûreté facultative	746
B — La rétention de sûreté	747
1. Conditions quant à la gravité des faits poursuivis	748
2. Conditions quant à l'importance de la peine prononcée ..	749
3. Conditions quant au déroulement de la procédure	750
C — L'hospitalisation d'office	756
§ 2. — <i>Les mesures restrictives de liberté</i>	757
A — Le placement sous surveillance électronique mobile	757
1. Notion	757
2. Conditions du placement sous surveillance électronique mobile par la juridiction de jugement	758
B — Interdictions diverses concernant les malades mentaux	761
CHAPITRE II. — L'exécution de la sanction	762
Section I. — La privation de liberté	763
<i>Sous-section I. — La privation de liberté sans sursis</i>	764
§ 1. — <i>Les organes chargés de l'exécution</i>	766
A — Les organes judiciaires	767
B — Les organes administratifs : l'administration pénitentiaire	768
§ 2. — <i>Les lieux d'exécution</i>	769
A — Les diverses catégories d'établissements pénitentiaires	769
B — La répartition des condamnés entre établissements pénitentiaires ..	770
§ 3. — <i>Le régime d'exécution</i>	771
A — La privation de liberté	772
1. Les modalités de la privation de liberté	772
2. Les conséquences de la privation de liberté	773
3. L'humanisation de la privation de liberté	774
B — La réadaptation sociale	776
1. La réadaptation par le travail	777
2. La réadaptation par la rééducation	778
3. La réadaptation par un appel à la liberté	779
<i>Sous-section II. — La privation de la liberté avec sursis</i>	792
§ 1. — <i>L'exécution du sursis simple</i>	792
A — Pendant le délai d'épreuve	793
B — Après expiration du délai d'épreuve	794

§ 2. — <i>L'exécution du sursis probatoire</i>	795
A — Examen des diverses obligations imposées au probationnaire ..	796
1. Les mesures générales	797
2. Les mesures individuelles	798
B — Incidence du comportement du probationnaire face à ses obligations	801
1. Mauvaise conduite du condamné	802
2. Bonne conduite du condamné	803
§ 3. — <i>L'exécution du sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général</i>	804
Section II. — Les sanctions restrictives de liberté	806
§ 1. — <i>L'interdiction de séjour</i>	806
A — Modalités	806
B — Aléas	807
1. Les circonstances réduisant la durée de l'interdiction de séjour	807
2. La révisibilité constante des modalités de l'interdiction de séjour	808
3. L'incidence des causes d'extinction des sanctions sur les modalités de l'interdiction de séjour	809
§ 2. — <i>Le travail d'intérêt général</i>	810
A — Détermination des mesures	810
B — Exécution des mesures	811
1. Principes	811
2. Incidents	812
§ 3. — <i>Les autres sanctions</i>	813
A — Le suivi socio-judiciaire	813
B — Les sanctions éducatives pour mineurs	814
C — Les mesures de sûreté concernant les délinquants malades mentaux déclarés irresponsables	815
Section III. — L'amende	816
§ 1. — <i>L'amende en la forme ordinaire et l'amende proportionnelle</i>	817
A — Modalités de recouvrement de l'amende	817
B — Effets du non-paiement de l'amende	818
§ 2. — <i>Le jour-amende</i>	819
A — La date d'exigibilité de l'amende	820
B — Le non-versement de l'amende	821
CHAPITRE III. — L'extinction de la sanction	822
Section I. — L'extinction de la sanction sans disparition de la condamnation .	823
§ 1. — <i>La prescription</i>	824
A — Le délai de prescription	825
1. La durée du délai	825
2. Le régime du délai	826
B — Les effets de la prescription	828
§ 2. — <i>La grâce</i>	829

A — La grâce proprement dite	830
1. Les conditions de la grâce	830
2. Les effets de la grâce	836
B — Un dérivé de la grâce : les réductions de peine	839
1. Le droit commun libéral	839
2. Le régime d'exception : la surveillance judiciaire de personnes dangereuses	840
Section II. — L'extinction de la sanction découlant de la disparition de la condamnation	846
§ 1. — <i>L'amnistie</i>	846
A — Les manifestations de l'effet extinctif	847
B — Les limites de l'effet extinctif	848
§ 2. — <i>La réhabilitation</i>	849
A — Les conditions de la réhabilitation	850
1. Condition commune à la réhabilitation légale et à la réhabilitation judiciaire	850
2. Conditions propres à la réhabilitation judiciaire	851
3. Conditions propres à la réhabilitation légale	856
B — Les effets de la réhabilitation	858
§ 3. — <i>Le relèvement</i>	859
A — Les conditions du relèvement	860
1. Les conditions de fond	860
2. Conditions de forme	863
3. Conditions de délai	864
B — Les effets du relèvement	865

Annexe

Table alphabétique des matières

Table analytique des matières